



# formation diplômante

## Réaliser les travaux courants de paye Les fondamentaux du droit du travail

Certification de **C**ompétence **P**rofessionnelle  
délivré par le ministère chargé de l'emploi

Code **CPF 2190**

— 25 jours —



Retrouvez toutes nos formations sur notre site

[www.ideaa.com](http://www.ideaa.com)

# Les plus de la formation IDÉAA

Afin de mieux répondre aux besoins des entreprises et du marché de l'emploi, nous avons adapté le contenu du référentiel en y intégrant des contenus indispensables aux professionnels.

**Droit du travail**

**Logiciel de paye**

## Réaliser les travaux courants de paye Les fondamentaux du droit du travail



### DISPOSITIFS DE FINANCEMENTS

- Le CPF
- Le CIF
- Le congé de formation pro
- Le contrat de professionnalisation
- La période de professionnalisation

### Pré-requis

- Niveau classe de terminale

### Admission

- Sur dossier et entretien de motivation

### Public concerné

- Demandeurs d'emploi
- Étudiants
- Salariés
- Modules accessibles séparément dans le cadre du plan de formation



### Certification

CCP

délivré par le ministère chargé de l'emploi

### Durée

**25 jours (175 heures)**

### Objectifs

**A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :**

- Réaliser des bulletins de salaire
- Établir les déclarations périodiques
- Maîtrisez un logiciel de paie

Logiciel utilisé EBP

### Diplôme

**Pour l'accès au CCP, les compétences sont évaluées au vu :**

- De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle
- Du dossier de synthèse de pratique professionnelle
- Des résultats des évaluations
- D'un entretien final avec le jury

# Programme

## Les fondamentaux de La Paye

### Les mentions obligatoires et interdites du bulletin de paie

- Bulletin de paie : les mentions obligatoires, facultatives et interdites, les différentes rubriques
- Annexes au bulletin de salaire
- Les obligations de remise et de conservation du bulletin, la valeur juridique du bulletin
- La mensualisation
- Le respect du SMIC et des minima conventionnels
- La périodicité du paiement

### La rémunération mensuelle du salarié

- Salaire de base et différentes composantes de la rémunération
- Primes et gratifications
- Avantages en nature et frais professionnels

### La durée du travail sur la paie

- Durée légale et conventionnelle
- Heures supplémentaires et complémentaires

### Les congés payés

- Ouverture du droit aux congés
- Calcul de la durée des congés
- La prise des congés
- Le décompte des jours de congés
- La rémunération des congés

### Gérer les absences en paie

#### La fin de contrat

- Lister et calculer les indemnités spécifiques à verser en cas de rupture
- Connaître le régime fiscal et social des indemnités
- Fournir les documents liés au départ

#### Les charges sociales

- Le plafond de sécurité sociale et les règles de prorata
- Les organismes et les tranches de cotisations
- Les bases particulières (CSG-CRDS, forfait social)
- Le prorata du plafond

## Les fondamentaux du droit du travail

### L'embauche

### Les modifications du contrat de travail ou des conditions de travail

### La réglementation de la durée du travail

### L'aménagement du temps de travail

### Les heures supplémentaires

### Les jours fériés

### La journée de solidarité

### Les congés payés

### Les autres principaux congés bases de la paie

### La maladie, la maladie professionnelle et les accidents du travail

### Les procédures disciplinaires

### La cessation du contrat de travail

### Les modes de rupture

### Le licenciement

### Le préavis



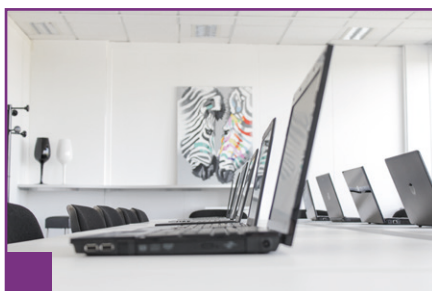
# Contact

[accueil@ideaa.com](mailto:accueil@ideaa.com)

02 41 05 31 40

Des intervenants en paye et droit du travail  
issus du milieu professionnel

Une expérience de plus de 40 ans auprès des professionnels



IDÉAA

355 avenue Patton  
Espace Patton  
49066 ANGERS Cedex 01

Tél. : 02 41 05 31 40 - Fax : 02 41 05 31 41

E-mail : [accueil@ideaa.com](mailto:accueil@ideaa.com) - Site Web: [www.ideaa.com](http://www.ideaa.com)